

Bilan du conseil municipal du 08/04/2024

*Élus du groupe de la minorité
du Conseil Municipal de Saint-Brieuc*

Le conseil municipal du 8 avril 2024 a duré 3h00 et comportait 36 dossiers.

Le principal sujet de la soirée portait sur l'attribution des subventions aux associations.

Les montants ont été débattus dans des réunions ad hoc.

Nous avons, sauf cas exceptionnels, validé les propositions qui sont faites, qui s'inscrivent dans une certaine continuité ; en tout cas, nous y veillons dans la mesure de nos moyens.

Pour le reste, nous avons retenu quelques points qui méritent débat et explication.

1) Urbanisme transitoire au quartier Balzac

La fin de la déconstruction des tours Balzac a laissé place à une friche dont la Ville souhaite s'emparer afin d'y développer, dans l'attente des futures constructions et aménagements, un urbanisme transitoire. Pour réaliser ce projet, la ville s'est associée avec les étudiants de l'École nationale d'architecture de Nantes (ENSA).

Nous nous sommes abstenus sur ce projet (dont 1 vote contre) pour plusieurs raisons :

« Lieu de convergence, lieu de centralité, urbanisme transitoire, campement urbain » beaucoup de mots pour décrire ce projet éphémère.

Le projet propose 250 m² pour un abri ouvert et une Maison du projet pour un coût de 40 000 € auxquels s'ajoutent des frais annexes de 9 500 € (pour payer les frais d'hébergement des étudiants de l'école d'architecture...) sans financement de l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain).

Le projet ANRU lui est fondamental sur Balzac avec de grandes potentialités, mais **nous avons l'impression que ce projet d'urbanisme transitoire intervient pour montrer qu'il ne se passe rien depuis la déconstruction des tours, pour masquer le retard. En réalité, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Comme son nom l'indique, c'est de l'éphémère ! C'est un coup de com de plus qui masque l'inaction.**

Nous n'avons pas été non plus associés sur ce dossier, puisque le jeudi 14 mars, un 1^{er} jury a eu lieu à l'ENSA de Nantes pour lancer le projet. Le conseil municipal n'est donc qu'une simple chambre d'enregistrement, puisque nous sommes consultés après la décision de mise en œuvre.

2) Attribution d'une subvention au syndicat de la copropriété Athénée pour réhabiliter des balcons

Sur cette délibération, nous en avons profité pour rappeler **l'état dégradé des balcons de plusieurs bâtiments de la ville Bastard appartenant à Terre d'Armor Habitat**. La plupart **des balcons de ce quartier sont soutenus par des étais** depuis des années ! Depuis lors, la presse s'est saisie de ce dossier ; cela aura au moins permis de débloquent un dossier concret.

3) Action Cœur de Ville - Site Pilote "Quartier Gare"

La Ville a été retenue « Sites Pilotes », par la Banque des Territoires pour cofinancer **une étude qui vise à reconfigurer le quartier de la gare**. Il s'agit d'imaginer le futur de ce secteur **en y intégrant l'îlot CAR** (ex Clinique Armoricaïne de Radiologie).

Nous avons interrogé la municipalité pour savoir comment cette étude s'insère dans l'étude ADEUPA (agence d'urbanisme Brest-Bretagne) copilotée par l'agglomération et qui est **la feuille de route de la ville pour les 40 prochaines années** ? Étude que nous avons découverte comme tous les briochins dans le journal. Nous n'en avons jamais entendu parler.

Nous avons donc demandé à ce que cette étude de 237 pages soit débattue en conseil municipal. **En effet, le contenu est un parti pris très fort contre la circulation automobile et le stationnement en ville**. Il est en particulier proposé la suppression des principaux parkings dans le centre tel que Poulain Corbion.. ; ça mérite d'urgence un débat...

Cette délibération a également été l'occasion pour nous **d'interroger la municipalité sur le plan de circulation qui reste très complexe autour de la gare (pour la rejoindre depuis le Nord) et sur la signalétique de la rue de la Gare qui n'a pas été réactualisée** depuis les derniers aménagements.

La rue de la Gare reste peu attractive. Il faudrait repenser la liaison de la Gare avec le centre-ville et aussi **s'intéresser au volet touristique pour cette entrée de ville avec par exemple un pôle d'accueil, de location de voitures**, etc.

Enfin, nous avons rappelé que **des études existaient déjà sur l'îlot CAR**, elles montraient que **la vraie question était le prix trop élevé du foncier** et que l'enjeu était sur ce point de négocier avec l'agglomération pour **obtenir le prix le plus bas possible** pour attirer des promoteurs ou porteurs de projets.

Bref, une étude de plus qui permet de parler des sujets sans action concrète, et de renvoyer à plus tard les véritables décisions !

4) Concession d'aménagement du centre-ville (réhabilitation habitat et commerce)

Lors de cette délibération, l'occasion s'est présentée de demander **le bilan du manager du centre-ville depuis son recrutement dans sa mission de redynamisation du centre-ville ?**

Il nous a été répondu que 33 % des personnes reçues par ce manager se décidaient à ouvrir un commerce ou du moins à une concrétisation, en centre-ville.

Une centaine de porteurs de projets se seraient manifestés l'an dernier. Tant mieux pour Saint-Brieuc, mais restons vigilants, **le retour du commerce en centre-ville ne se voit pas de manière évidente pour l'instant...**

5) Acquisition - Parcelle cadastrée BR n° 4 – domaine de la Tour de Cesson

Lors de cette délibération, nous avons invité la municipalité à rentrer également en négociation avec le propriétaire de la parcelle A4 du domaine de la Tour (qui ne faisait pas partie à l'époque de la procédure d'expropriation puisqu'elle n'était pas en l'état d'abandon) mais qui revêt aujourd'hui un caractère particulier pour les mobilités et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Enfin

- Sur la délibération concernant le règlement de fonctionnement des crèches collectives, nous avons rappelé la **vétusté de la crèche du Carrousel** du Centre-ville pour laquelle une attention particulière serait justifiée.

- Sur le vote des attributions des subventions aux associations,

Il s'agit certainement de la délibération la plus importante de l'année, puisqu'elle a un impact considérable sur la vie associative... et sur le budget de la ville.

Il sera intéressant de faire le point sur la part de chaque secteur dans les attributions de subventions et sur leur portée dans la population briochine.

Nous avons à ce titre signalé les associations sportives qui ont un rôle majeur ; la ville pourrait faire un peu plus pour ce secteur, tellement important pour les briochins.

Un sujet de fond demeure : comment faire participer d'autres collectivités directement concernées au financement de certaines activités ou secteurs ?

L'exemple le plus flagrant est celui de la Passerelle : la ville est seule à payer 800 000€ d'aide, alors que cet équipement majeur concerne toute l'agglomération, voire le département par sa fréquentation. Aujourd'hui, seul le contribuable briochin paie.

Enfin, sur la question des trésoreries des associations, nous avons relevé qu'une trésorerie importante reflète souvent une bonne gestion de leur budget par les associations.